

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 avril 2024

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique BLANC Maire.

Date de convocation des membres : 26 mars 2024

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 13

Nbre votants : 18

Nbre de voix pour : 16 Nbre de voix contre : 0 Nbre d'abstention : 2

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, Adjoints,
M. Blanc JérémY, Conseiller Délégué,
Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise,
Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Girod Claude, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire
Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Luc Barrière-Constantin, Conseiller,
M. Gigi Dominique, Conseiller, a donné une procuration à M. Brunet Julien, Conseiller
M. Martinod Guillaume, Conseiller, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Adjoint
M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

Etait absente

Mme Golay-Ramel Martine, Conseillère.

Madame le Maire propose à l'assemblée, après présentation, de se prononcer sur le budget primitif général 2024, arrêté lors de la réunion finances en commission généralisée du 19 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif général 2024, avec reprise des résultats de l'année 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : **3 482 081 €**

Section d'investissement : **2 523 945 €**

Dont dépenses nouvelles : **1 839 945 €**

Dont recettes nouvelles : **2 467 995 €**

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS : **6 006 026 €**

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M57 simplifiée.

Fait et délibéré, les jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.

